

LA COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS

Principes et Pratiques

2024



+212 6 04 45 47 94
Cours4eco@gmail.com

P

présentation

L'objectif de ce document est de présenter de manière claire, structurée et concise les principaux aspects de la comptabilité des sociétés. Il s'appuie sur divers schémas, tableaux, exemples et synthèses corrigées pour favoriser l'apprentissage et la pratique de cette discipline. Les sujets abordés dans ce document sont les suivants :

- 1. Notions à retenir** : Ce chapitre introduit les concepts essentiels pour comprendre la comptabilité des sociétés.
- 2. Les opérations de constitution** : Ce chapitre décrit les procédures de création et de structuration des différentes formes de sociétés.
- 3. Opérations de répartition des bénéfices** : Ce chapitre explique comment les bénéfices sont répartis,
- 4. L'évaluation des titres sociaux** : Ce chapitre présente les méthodes et techniques utilisées pour évaluer les titres de société.
- 5. Les opérations de variations de capital** : Ce chapitre examine les différentes modifications du capital social, telles que les augmentations et diminutions de capital.
- 6. La dissolution et la liquidation des sociétés** : Ce chapitre détaille les étapes de dissolution et de liquidation des sociétés commerciales.

Ce document m'a demandé beaucoup d'efforts pour le rendre clair et compréhensible. Je vous invite à le partager, à donner votre avis et à soutenir notre travail en visitant notre page.



Page : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100089963945115>

Profil personnel : FATAH ABDELAZIZ



Page : https://www.instagram.com/fa_forgestion/

Profil personnel : FATAH ABDELAZIZ



cours4eco@gmail.com

Fatah4eco@gmail.com

Sommaire

PREMIER CHAPITRE : NOTIONS À RETENIR

2^{ÈME} CHAPITRE : LES OPÉRATIONS DE CONSTITUTION

Ce document couvre uniquement les deux premiers chapitres, à savoir :

- **Premier chapitre : Notions à retenir** : Ce chapitre présente les concepts de base nécessaires pour comprendre la comptabilité des sociétés.
- **Deuxième chapitre : Les opérations de constitution** : Ce chapitre traite des procédures et des étapes de création des différentes formes de sociétés.

I - Généralités

1 - Définition de la société

Du point de vue juridique :

une société est un contrat entre deux ou plusieurs parties, physiques ou morales, qui contribuent en commun pour partager les bénéfices éventuels.

▪ عقد شراكة يجمع بين شخصين أو أكثر، سواء كانوا أفرادًا أو كيانات قانونية، لدمج مواردهم بهدف تحقيق الربح وتوزيعه.

Sur le plan économique :

la société est un regroupement de ressources humaines, financières, matérielles, etc., sous une direction autonome. Elle a pour principale fonction la production de biens et de services pour satisfaire les besoins des consommateurs et réaliser des bénéfices.

▪ شركة هي كيان يجمع بين موارد بشرية ومادية ومالية، يديرها بشكل مستقل أو مفوض. وظيفتها الرئيسية هي إنتاج السلع والخدمات لتلبية احتياجات المستهلكين وتحقيق ربح.

2 - Classification des entreprises

Le Maroc retient quatre



- Sociétés de Personnes : S.N.C ; S.C.S ; S.P
- Sociétés de Capitaux : S.A ; S.C.A
- Sociétés Hybrides : S.A.R.L
- Sociétés à réglementation particulière.

Les sociétés d'investissement
Les sociétés coopératives d'achat
Les sociétés mutualistes

Nous nous limiterons à deux catégories d'entreprises bien connues et largement répandues au Maroc.

- Sociétés de Capitaux : S.A ;
- Sociétés Hybrides : S.A.R.L

3 - Les caractéristiques

	Les associés	Le capital imposé	Les titres émis	Gérant (s)	Responsabilité	Régime fiscal	Dissolution
La société anonyme (SA)	+ 5 actionnaires	300 000 Dh, ou 3 000 000 Dh si la Ste fait appel à l'épargne public	Actions	Directeur général, ou Administrateur Général	Limitée à l'apport des actionnaires	L'IS	Réduction du capital ou du nombre d'associés, perte.
SARL	De 1 (SAUL) à 50	10 000 Dhs	Parts sociales	Un ou pls gérants parmi les associés	Limitée à l'apport des actionnaires	L'IS	Plus de 5 associés, la réduction du capital

3 - 1 : Les associés :



Un associé est une personne ou une entité qui a une part de propriété dans une entreprise et qui peut généralement participer à sa gestion et partager ses bénéfices.

الشريك : شخص أو كيان يمتلك جزءًا أو مساهمة في شركة، مما يمنحه حقوقًا في الأرباح والأصول للشركة

3 - 2 : les apports :

Les apports sont **les biens apportés** par les associés, dont ils transfèrent la propriété ou la jouissance à la société en contrepartie de **droits sociaux**.

Les apports constituent le capital social de l'entreprise :



المساهمات هي الأموال أو الأصول التي يقوم المساهمون بتحويل ملكيتها أو استخدامها لصالح الشركة، وفي مقابل ذلك يحصلون على أسهم أو حصص اجتماعية.

3-2-1 : L'apport sur le plan juridique :

Apport en nature	Apport en nature	Apport en industrie
Contribution financière d'un associé à une société sous forme d'argent liquide ou de valeurs convertibles	Contribution d'un associé à une société sous forme de biens matériels ou immatériels.	Engagement d'un associé à mettre à disposition ses compétences ou son travail plutôt que des biens ou de l'argent
هي المساهمة المالية التي يقدمها أحد المساهمين في الشركة على شكل نقود أو قيم أوراق مالية	هي إسهام أحد المساهمين في الشركة بأصول مادية أو لامادية	هي التزام أحد المساهمين بتقديم خبراته أو جهوده أو مهاراته لصالح الشركة بدلاً من تقديم أصول مادية أو نقدية.

3-2-2 : L'apport sur le plan fiscal :

A - LES APPORTS PURS ET SIMPLES

L'apport pur et simple implique la transmission d'actifs à une nouvelle société sans passif. En échange, les associés ou actionnaires reçoivent des droits sociaux.

Exemple 1

Apports en numéraire	100 000
----------------------	---------

Capital = Apports en numéraire = 100 000 DH

Exemple 2

Apports en nature	
Actif	Montant
Fonds de commerce	100 000
Terrain	200 000
Matériel de transport	100 000

Capital = Apports en nature = Biens + Créances
= 400 000 DH

Les apports effectués au nom d'une société peuvent comporter des éléments de passif. Lorsque la société prend en charge ces éléments, on parle d'apports à titre onéreux

Exemple

Mme ASSIA contribue avec les éléments de son fonds de commerce selon le bilan ci-dessous :

Actif	Montant	Passif	Montant
Fonds de commerce	100 000	Capital social	370 000
Terrain	200 000	Emprunts auprès des EC	70 000
Matériel de transport	100 000	Dettes fournisseurs	10 000
Banque (*)	50 000		
Total	450 000	Total	450 000

Si on considère que Mme ASSIA conserve les fonds en banque, quel est le montant de l'apport qu'elle effectue ?

$$\text{Capital} = \text{Biens} + \text{Créances} - \text{les dettes} = 100\,000 + 200\,000 + 100\,000 - 70\,000 - 10\,000 = 320\,000 \text{ DH}$$

C - LES APPORTS MIXTES

Les associés ou les actionnaires apportent généralement un ensemble d'apports en sociétés qui intègre à la fois des actifs et des passifs. Ces apports sont considérés alors comme mixtes.

Exemple

Mme ASSIA contribue avec les éléments de son fonds de commerce selon le bilan ci-dessous :

Actif	Montant	Passif	Montant
Fonds de commerce	100 000	Capital social	370 000
Terrain	200 000	Emprunts auprès des EC	70 000
Matériel de transport	100 000	Dettes fournisseurs	10 000
Banque (*)	50 000		
Total	450 000	Total	450 000

Si on considère que Mme ASSIA conserve les fonds en banque, quel est le montant de l'apport qu'elle effectue ?

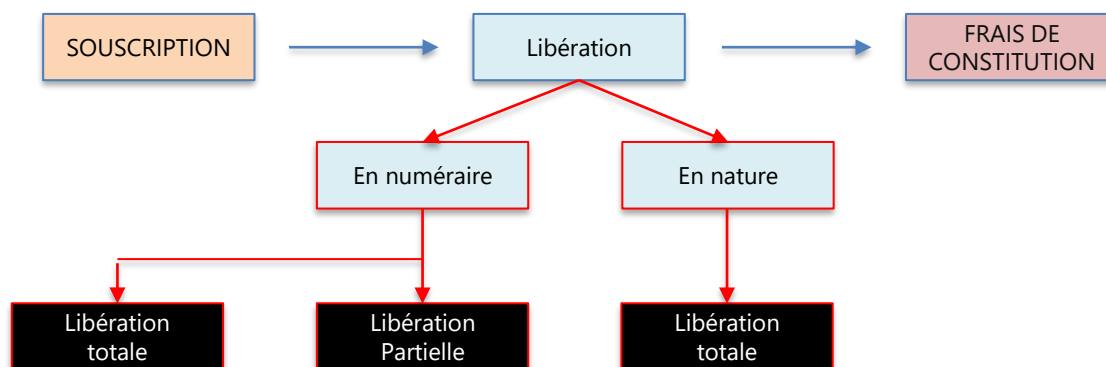
$$\text{Capital} = \text{Biens} + \text{Créances} - \text{les dettes} = 100\,000 + 200\,000 + 100\,000 - 70\,000 - 10\,000 = 320\,000 \text{ DH}$$

+

Apports en numéraire	300 000
----------------------	---------

$$\text{Capital} = 320\,000 + 300\,000 = 620\,000 \text{ DH}$$

Plusieurs phases sont donc à distinguer dans la constitution d'une société



Le schéma indique deux types de libération de capital :

- **LIBÉRATION TOTALE** : Dans ce cas, la phase d'appel n'existe pas dans les étapes suivantes.
 - **LIBÉRATION PARTIELLE** : Dans ce cas, le capital en numéraire est libéré partiellement. L'autre partie est libérée lorsque l'entreprise fait l'appel. Dans ce scénario, il y a quatre possibilités :
 - i. Associé répond à l'appel et verse la partie du capital appelée dans le délai prévu
 - ii. Associé retarde sa réponse
 - iii. Associé ne répond jamais à l'appel (associé défaillant)
 - iv. Associé effectue une libération anticipée du capital
- Cas particuliers de libération des apports

SOUSCRIPTION :

La "souscription d'apport" est l'engagement d'un associé ou d'un actionnaire à contribuer à une société en apportant des biens, de l'argent ou des compétences



التزام المساهم أو المساهم الجديد بالمساهمة في الشركة عن طريق تقديم أصول، أموال نقدية، أو مهارات

LIBÉRATION :

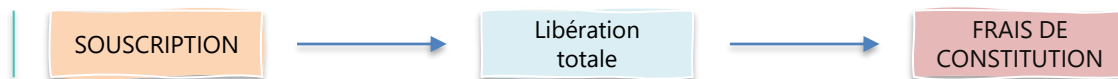
La "libération d'apport" est le processus où les associés ou actionnaires contribuent au capital social de l'entreprise en versant les montants ou en transférant les biens promis

- Les actions représentant des apports en nature sont libérées en totalité lors de leur émission. « تُحرر الأسهم التي تُمثل المساهمات غير النقدية بشكل كامل عند إصدارها »
- Les actions en numéraire doivent être libérées à hauteur d'au moins 25% lors de la souscription. يجب تحرير الأسهم الممثلة للمساهمات النقدية عند الاشتراك بنسبة لا تقل عن ربع قيمتها الاسمية
- La libération du surplus des apports en numéraire se fait en une ou plusieurs étapes, sur décision du conseil d'administration ou du directoire. تتم إطلاق الفائض (للمساهمات النقدية) في مرحلة واحدة أو أكثر، بقرار من مجلس الإدارة أو المديرية

L'APPEL DE CAPITAL

L'appel de capital est une demande faite aux actionnaires ou associés pour qu'ils versent le capital restant à verser.

Les apports en nature doivent être entièrement libérés à la date de la première libération. En ce qui concerne les apports en numéraire, ils peuvent être libérés totalement ou partiellement, avec un minimum légal de 25 % du capital.



1 – LA COMPTABILISATION :

Les comptes à utiliser

- 1111 : Capital social
- 2111 : Frais de constitution
- 3461 : Associé – comptes d’apport en société



Principe de clarté : Afin de distinguer la valeur des apports en nature et celle des apports en numéraire, il est possible de créer une subdivision du compte 3461 en deux comptes : 34611 & 34612

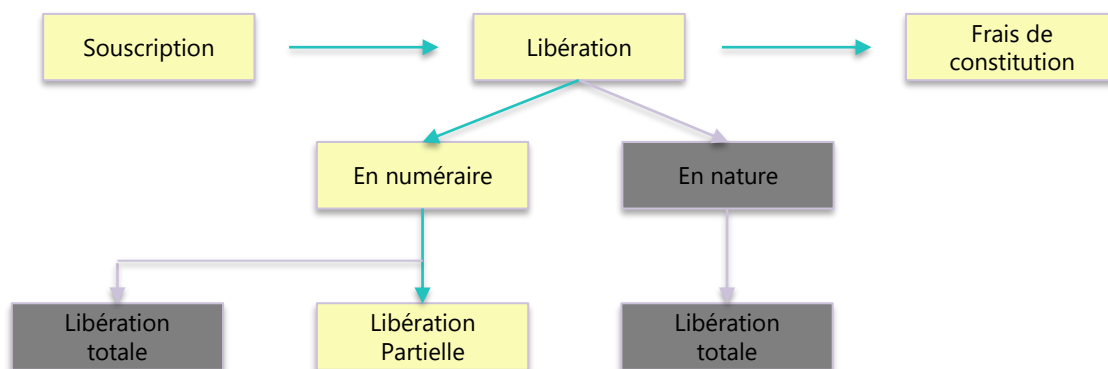
- 34611 Associés - comptes d'apport en nature
- 34612 Associés - comptes d'apport en numéraire

Les écritures comptables :

		Date de création			
34611		Associés - comptes d'apport en nature		A	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire		B	
	1111	Capital social			A + B
Promesse d'apport					
D°					
2		Comptes du Classe 2		Valeurs	
3		Comptes du Classe 3		Valeurs	
	1481	Emprunts auprès des EC 1			Dettes
	4411	Dettes fournisseurs			Dettes
	34611	Associés-comptes d'apport en nature			A
Libération des apports en nature					
D°					
5141		Banque		B	
	34612	Associés - comptes d'apport en numéraire			B
Libération des apports en numéraire					
Date de paiement					
2111		Frais de constitution			
	5141	Banque			
Chèque n° ...					

Si un seul apport est effectué, utilisez uniquement le compte 3461

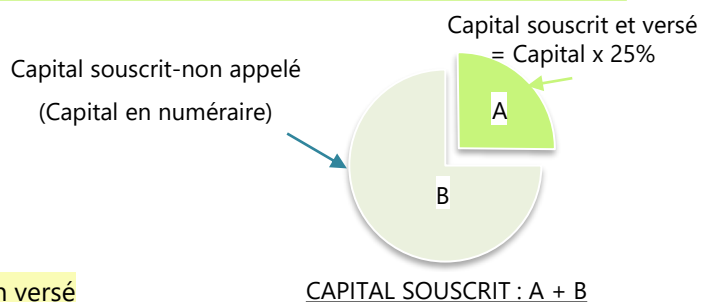
La libération partielle concerne uniquement **les apports en numéraire**.



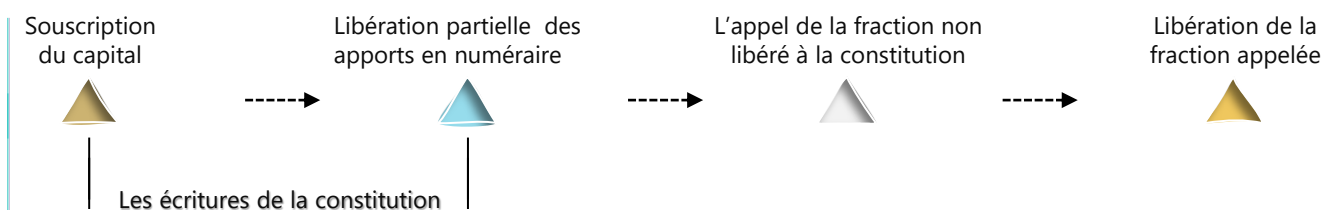
1 – LA COMPTABILISATION :

Les comptes à utiliser

- 1111 : Capital social
- 2111 : Frais de constitution
- 3461 : Associé – comptes d’apport en société
- 1119 : Actionnaires, capital souscrit-non appelé
- 3462 : Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé



Les écritures comptables :



1 – 1 : LES ÉCRITURES DE LA CONSTITUTION

		Date de création			
34611		Associés - comptes d'apport en nature		A	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire		1 ^{ère} Quart	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		2,3,4 Quart	
	1111	Capital social			Σ Valeurs
Constitution de la société					
2		Comptes du Classe 2	D°	Valeurs	
3		Comptes du Classe 3		Valeurs	
	34611	Associés-comptes d'apport en nature			A
Libération des apports en nature					
5141		Banque	D°	1 ^{ère} Quart	
	34612	As - comptes d'apport en num			1 ^{ère} Quart
Libération du minimum légal					
			D°		
2111		Frais de constitution			
	5141	Banque			
Chèque n° ...					

1 – 2 : L'APPEL DE LA FRACTION NON LIBÉRÉ À LA CONSTITUTION :

3462	1119	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	Date de l'appel	2 ^{ème} Quart	2 ^{ème} Quart
		Act, C souscrit-non appelé			
		L'appel du 2 ^{ème} Quart			

1 – 3 : LIBÉRATION DE LA FRACTION APPELÉE :

5141	3462	Banque	Date de libération	2 ^{ème} Quart	2 ^{ème} Quart
		Act - capital S et A non versé			
		Libération du 2 ^{ème} Quart			

III - CAS PARTICULIERS DE LIBÉRATION DES APPORTS :

Lors des appels ultérieurs, certains actionnaires peuvent ne pas libérer la somme demandée à temps (retard de libération), ou verser des montants non sollicités à l'avance (versements anticipés). Il arrive également que des actionnaires ne paient pas même après rappel (défaillance).

بعض المساهمين قد لا يُحررون المبالغ المطلوبة في الوقت المحدد (تأخير)، أو يدفعون مبالغ غير مطلوبة مُسبقًا (دفعات مسبقة). قد يحدث أيضًا عدم الدفع بعد التذكير (فشل).



ACTIONNAIRE RETARDATEAIRE



ACTIONNAIRE DILIGENT



ACTIONNAIRE DÉFAILLANT

1 - ACTIONNAIRE RETARDATEAIRE :

Dans cette situation, le conseil d'administration de la société lance un appel pour une part de capital souscrite mais non versée, fixant une date limite pour la libération de cette part. Tous les associés répondent à l'appel, à l'exception d'un associé qui retarde la libération de sa part.

1 – 1 : LA COMPTABILISATION :

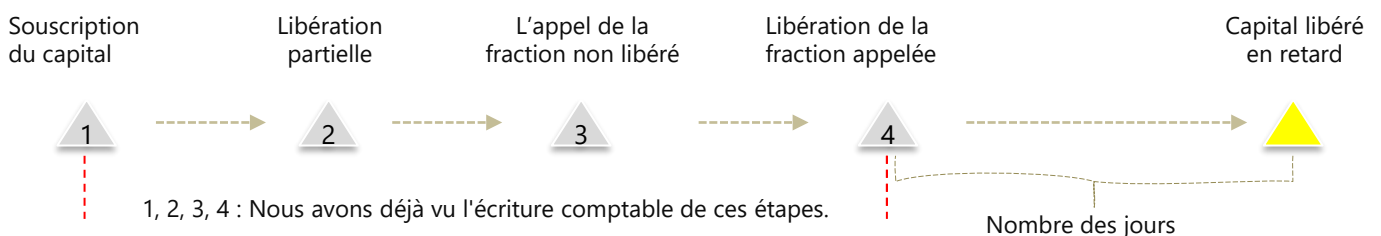
Les comptes à utiliser

1119 : Actionnaires, capital souscrit-non appelé

3462 : Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé

7381 : Intérêts et produits assimilés

7197 : Transfert des charges d'exploitation



Dans cette situation, l'associé doit verser à la Société, en plus de la part appelée, les intérêts de retard (IPA) ainsi que les frais de transfert d'exploitation.

$$\text{Intérêts et produits assimilés (IPA)} = \frac{\text{La part de l'actionnaire retardataire} \times \text{taux} \times \text{nombre des jours}}{36\,000}$$

		Date de libération en retard			
5141		Banque		A+B+C+D	
	3462		Actionnaire - C S et A non versé		A
	7381		Intérêts et produits assimilés		B
	4455		TVA facturée (IPA x 20%)		C
	7197		Transfert des charges d'expl		D
Libération de Mr ...					

A : 2^{ème} Quart

B : Les Intérêts et produits assimilés (IPA)

C : TVA facturée = Intérêts et produits assimilés x 20%

D : Si les charges engagées par la société sont récupérées pour le même montant : 7197 : Transferts de charges

Si les charges engagées par la société sont récupérées forfaitairement : 7127 : Ventes de pdts accessoires + TVA Facturée

2 - ACTIONNAIRE DILIGENT :

Une libération anticipée de fonds se produit lorsque les actionnaires fournissent des fonds à une entreprise avant les appels de fonds prévus, et ils peuvent être rémunérés par des intérêts pour cela.



À cette date, Mr. X a totalement libéré sa participation dans l'entreprise.



- La partie du capital obligatoirement libérée est enregistrée dans le compte : 5141
- La partie du capital libéré par anticipation par Mr. X constitue une dette sur la société et est enregistrée au crédit du compte :
4468 « Autres comptes d'associés créditeurs ».
- Il est possible de créer une subdivision de compte :
44681 Actionnaires – Versements anticipés

2 – 1 : LA COMPTABILISATION :

Les comptes à utiliser

1119 : Actionnaires, capital souscrit-non appelé

3462 : Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé

4468 Autres comptes d'associés créditeurs

		Date de création			
34611		Associés - comptes d'apport en nature		A	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire		1 ^{ère} Quart	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		2,3,4 Quart	
	1111	Capital social			Σ Valeurs
Constitution de la société					
D°					
2		Comptes du Classe 2		Valeurs	
3		Comptes du Classe 3		Valeurs	
	34611	Associés-comptes d'apport en n			A
Libération des apports en nature					
D°					
5141		Banque		1 ^{ère} Quart	
	34612	As - comptes d'apport en num			1 ^{ère} Quart
	4468	Autres comptes d'ass - créditeurs			VA
Libération , versement anticipé					

Par exemple :

Les apports sont libérés au minimum légal lors de la souscription par versement en banque.

- L'associé Mr X a libéré 50% du montant.



Souscription : 100 000

Libération : 100 000 x 50% = 50 000

Libération minimum : 25 000 DHs

Versement anticipé : 25 000 DHs

Les versements anticipés peuvent être observés à divers stades du processus, et ne se restreignent pas uniquement à cette étape spécifique de libération du montant minimum légal requis.

		Date			
2111		Frais de constitution			
	5141	Banque			
Chèque n° ...					

2-1-2: L'APPEL DE LA FRACTION NON LIBÉRÉ À LA CONSTITUTION

		Date de l'appel			
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		2 ^{ème} Quart	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			2 ^{ème} Quart
L'appel du 2 ^{ème} Quart					

2-1-3 : LIBÉRATION DE LA FRACTION APPELÉE

		Date de libération			
5141		Banque		2 ^{ème} Q -VA	
4468		Autres comptes d'associés créditeurs		V. Anticipé	
	3462	Act - capital S et A non versé			2 ^{ème} Quart
Libération du 2 ^{ème} Quart					

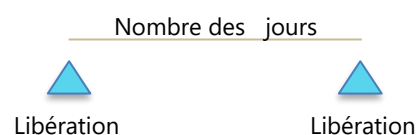


Anticipation avec intérêts :

Le processus d'enregistrement suit les mêmes étapes que celles que nous avons déjà vues, avec en plus l'écriture des intérêts versés par la société aux associés.

		La date de versement des intérêts		
3462		Intérêts des emprunts et dettes	Intérêts	Intérêts
	1119	Banque		
		Libellé		

$$\text{Intérêts} = \frac{\text{Montant anticipé} \times \text{taux} \times \text{nombre des jours}}{36\,000}$$



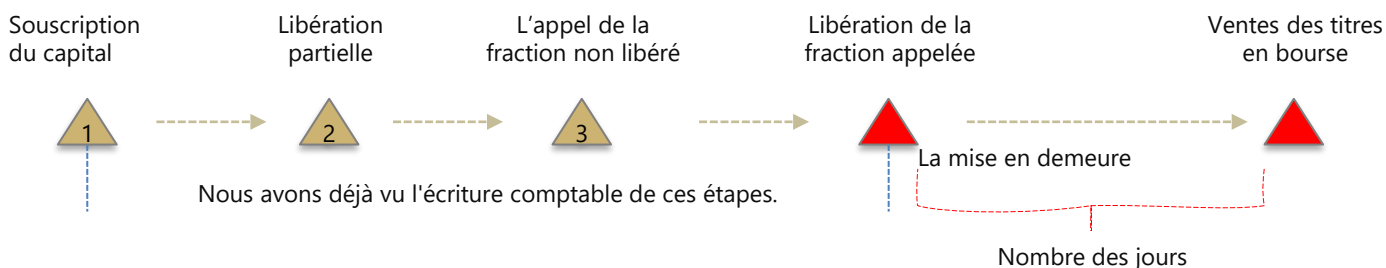
3 - ACTIONNAIRE DÉFAILLANT:

- Un mois après une mise en demeure restée sans effet, la société fait vendre les actions des défaillants :
 - en Bourse pour les titres cotés (exécution en Bourse) ;
 - aux enchères publiques pour les titres non cotés.
- La cession n'est possible qu'après un délai de 20 jours à compter de la réception de la notification
- L'actionnaire défaillant est déchu de ses droits (droit de vote, droit aux dividendes...) et doit supporter :
 - des intérêts de retard ;
 - les frais relatifs à la vente.
- La société verse à l'actionnaire défaillant la différence entre le montant de la vente des actions et la dette de celui-ci envers la société.

3 – 1 : LA COMPTABILISATION :

Les comptes à utiliser

- | | |
|--|--|
| 1119 : Actionnaires, capital souscrit-non appelé | 6147 : Service bancaire |
| 3462 : Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé | 7381 : Intérêts et produits assimilés |
| 7381 : Intérêts et produits assimilés | 7197 : Transfert et produits assimilés |
| 3468 : Autres comptes d'associés débiteurs | |



3-1-1 : LIBÉRATION DE LA FRACTION APPELÉE

		Date de libération		
5141		Banque (2 ^{ème} Quat – la fraction non libéré par l'actionnaire)	Valeur	
3468		Autres comptes d'associés débiteurs	Non libéré	
	3462	Acti -C souscrit et A non versé		2 ^{ème} Quart
		Libération du 2 ^{ème} Quart , constatation de la défaillance		

		Date de vente			
5141		Banque		PV -2-3	
6147		Service bancaire		2	
34552		État TVA récupérable sur charges		3	
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs			Action x
		Ventes des actions de Mr ..			PV

3-1-3 : RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE VENTE ET INTÉRÊTS DE RETARD

		Date de vente			
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs			
	6147	Service bancaire			2
	34552	État TVA récupérable sur charges			3
	7381	Intérêts et produits assimilés			
	4455	État TVA facturée (Taux 20%)			
	7197	Transfert et produits assimilés			
		Récupération des frais de vente et intérêts de retard			

3-1-4 : REMBOURSEMENT DU SOLDE

		Date de remboursement			
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs		Solde	
	5141	Banque			Solde
		Remboursement du solde à Mr.			

Utilisez le compte schématique pour déterminer le solde

Autres comptes d'associés débiteurs

UNE AUTRE FAÇON D'ENREGISTREMENT :

LIBÉRATION DE LA FRACTION APPELÉE

		Date de libération			
5141		Banque (2 ^{ème} Quat – la fraction non libéré par l'actionnaire)		Valeur	
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs		Non libéré	
	3462	Acti -C souscrit et A non versé			2 ^{ème} Quart
		Libération du 2 ^{ème} Quart , constatation de la défaillance			

		Date de libération		
5141		Banque		
6147		Service bancaire		
34552		État TVA récupérable sur charges		
	4468	Autres comptes d'associés créditeurs		A x PV
Ventes des actions de Mr ..				
		Date de vente		
	4468	Autres comptes d'associés créditeurs	B	
	6147	Service bancaire		Frais
	34552	État TVA récupérable sur charges		TVA R/C
	7381	Intérêts et produits assimilés		IPA
	4455	État TVA facturée		TVA F
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs		Non libéré
Imputation des frais des intérêts de retard				
		Date de remboursement		
	4468	Autres comptes d'associés créditeurs : A – B		
	5141	Banque		
Remboursement du solde				

EXERCICE 1 :

Le 01/06/2019, la société TSFC SA est constituée au capital de 500 000 DH composé de 5000 actions de numéraire divisées à parts égales entre 5 actionnaires.

Les apports sont libérés intégralement par les actionnaires lors de la souscription au compte bancaire de la société Le 05/06/2019, la société règle des frais de constitution par chèque bancaire pour 12000 DH

Travail à faire :

Enregistrer les opérations de constitution

Solution :

3461	1111	Associés - comptes d'apport en société	01/06/2019	Capital social	500 000	500 000
		Promesse d'apport		D°		
5141	3461	Banque		Associés - comptes d'apport en S	500 000	500 000
		Libération des apports en numéraire				
2111	5141	Frais de constitution	05/06/2019	Banque	12 000	12 000
		Chèque n° ...				

EXERCICE 2 :

Le 07/02/2020, deux amis lauréats de la FSJES décident de créer une SARL spécialisée dans la commercialisation de matériel informatique. Le capital a été fixé à 110 000 DH divisé en parts sociales de 100 DH Chacune.

- Mr ALI fait un apport en numéraire de 30 000 DH .
- Mr SAMIR fait un apport en nature composé d'un matériel estimé à 20 000 DH, un fonds commercial évalué à 45 000 DH, des marchandises pour une valeur de 15 000 DH.

Les apports ont été libérés en intégralité et les fonds déposés à la banque le 25/02/2020

Les frais de constitution s'élèvent à 3 000 DH. Ils ont été réglés par chèque bancaire n° 71 le 28/02/2020

Travail à faire

- 1 – Déterminer le montant de l'apport en nature et le nombre de parts sociales revenant à chaque associé
- 2 – Passer les écritures de constitution de cette société
- 3 – Établir le bilan de départ

Solution :

1 – Le montant de l'apport :

Pour ALI

Apports en numéraire : 30 000 DH

Nombre P.S : $\frac{30\,000}{100} = 300$ P.S

Pour SAMIR

Apports en nature : $\sum \text{Biens} + \sum \text{Créances} - \text{Les Dettes}$
: 20 000 + 45 000 + 15 000 = 80 000 DH

Nombre P.S : $\frac{80\,000}{100} = 800$ P.S

2 - Les écritures de constitution de cette société :

		07/02/2020		
34611		Associés - comptes d'apport en nature	30 000	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire	80 000	
	1111	Capital social		110 000
Constitution de la société				
		25/02/2020		
2332		Matériel et outillage	20 000	
2230		Fonds de commerce	45 000	
3111		Stocks de marchandises	15 000	
	34611	As - comptes d'apport en nature		80 000
Libération des apports en nature				
		D°		
5141		Banque	30 000	
	34612	As - comptes d'apport en num		30 000
Libération des apports en numéraire				
		28/02/2020		
2111		Frais de constitution	3 000	
	5141	Banque		3 000
Chèque n° ...				

3 - Le bilan de départ :

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisée :		Financement permanent	
Frais de constitution	3 000	Capital social	110 000
Fonds de commerce	45 000		
Matériel et outillage	20 000		
Actif circulant			
Stocks de marchandises	15 000		
Trésorerie actif			
Banque	27 000		
Total	110 000	Total	110 000

$$\text{Banque} = 30\,000 - 3\,000 = 27\,000 \text{ DH}$$

Le 20/01/2020, deux associés décident de créer une SARL dénommé BEAUTY par émission de parts sociales d'une valeur nominale de 100 DH chacune.

- Mlle SOUMIA apporte des numéraires versés en banque pour 49 000 DHs et un local évalué à 100 000 DHs (dont 65 000 pour le train)
- Mme ASSIA apporte les éléments de son fonds de commerce suivant le bilan ci-après :

Actif	Bruts	A / P	Net	Passif	Net
Frais de constitution	40 000	30 000	10 000	Capital social	200 000
Fonds commercial	80 000	-	80 000	Emprunts auprès des EC	60 000
Matériel et outillage	150 000	79 000	71 000	Dettes fournisseurs	20 000
Matériel de transport	100 000	47 000	53 000		
Stocks de marchandises	66 000	4 000	62 000		
Banque	4 000	-	4 000		
Total	440 000	160 000	280 000	Total	280 000

- La société a décidé de reprendre les éléments apportés par Mme ASSIA pour leur valeur VNC sauf le matériel de transport qui a été évalué à 70 000 DHs et le stock de M/ses estimé à 60 000 DHs. Les avoirs en banque seront conservés par Mme ASSIA
- Les apports des associés sont libérés en intégralité le 31/01/2020.
- Les frais de constitution payé le 08/02/2020 par chèque n° 43 s'élèvent à 5 000 DH

Travail à faire :

- 1- a/ Déterminer le montant de l'apport et le nombre de parts sociales de chaque associé
- 1- b/ Déduire le montant du capital social
- 2 – Passer les écritures de constitution de cette société :
- 3 – Établir le bilan de départ

Solution :

1 – a/ Le montant de l'apport et le nombre de parts sociales de chaque associé :

Mlle SOUMIA :



- Apports : Apports en numéraires + Apports en nature
- Apports : 49 000 + 100 000 = 149 000 DHs
- Nombre P.S : 149 Parts sociales

Mme ASSIA :



- Apports : Apports en numéraires + Apports en nature
- Apports : 80 000 + 71 000 + 70 000 + 60 000 - 60 000 - 20 000 = : 201 000 DHs
- Les immobilisations en non-valeurs ne sont pas incluses dans le calcul des apports en nature
- Nombre P.S : 201 Parts sociales S

1 – b/ Le montant du capital social :

Apports : 149 000 + 201 000 = 350 000 DHs

Apports en nature : 100 000 + 80 000 + 71 000 + 70 000 + 60 000 - 60 000 - 20 000 = 301 000 DHs

Apports en numéraire : 49 000 DHs

2 - Les écritures de constitution de cette société :

		20/01/2020			
34611		Associés - comptes d'apport en nature		49 000	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire		301 000	
	1111	Capital social			350 000
Constitution de la société					
		D°			
2310		Terrain		65 000	
2320		Construction		35 000	
2230		Fonds commercial		80 000	
2332		Matériel et outillage		71 000	
2340		Matériel de transport		70 000	
3111		Stocks de marchandises		60 000	
	3911	PDD des stocks			6 000
	1481	Emprunts auprès des E.C			60 000
	4411	Fournisseurs			20 000
	34611	As - comptes d'apport en nature			301 000
Libération des apports en nature					
		31/01/2020			
5141		Banque		49 000	
	34612	As - comptes d'apport en num			49 000
Libération des apports en numéraire					
		08/02/2020			
2111		Frais de constitution		5 000	
	5141	Banque			5 000
Chèque n° ...					

- Les immobilisations amortissables sont enregistrées à **leur valeur nette comptable**
- Les immobilisations non amortissables le sont à **leur valeur brute**, avec la différence enregistrée dans le compte de Provisions pour Dépréciation
- Banque = 49 000 – 5 000

3 - Le bilan de départ :

Actif	Bruts	A / P	Net	Passif	Montant
<u>Actif immobilisée :</u>				<u>Financement permanent</u>	
Frais de constitution	5 000	-	5 000	Capital social	350 000
Terrain	65 000	-	65 000	Emprunt auprès des E.C	60 000
Construction	35 000	-	35 000		
Matériel et outillage	71 000	-	71 000		
Matériel de transport	70 000	-	70 000		
<u>Actif circulant</u>				<u>Passif circulant</u>	
Stocks de marchandises	66 000	6 000	60 000	Fournisseurs	20 000
<u>Trésorerie actif</u>					
Banque	44 000	-	44 000		
Total	436 000	6 000	430 000	Total	430 000

Constitution de la SA "Domex" :

Le 15/03/2016, la SA "Domex" est constituée par 5 associés au capital de 800 000,00 DH, divisé en actions d'une valeur nominale de 100 DH. Les apports apportés par les associés sont tous en numéraire, partiellement libérés de 1/4 à la constitution par versement au compte bancaire ouvert au nom de la société. Les frais de constitution s'élèvent à 4000 DH et sont payés par chèque.

Appel à la deuxième part :

Le 20/08/2016, le conseil d'administration de la SA fait l'appel au deuxième quart et fixe le 30/08/2016 comme date limite pour la réalisation de cette part appelée. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel.

Travail à faire :

1. Passer les écritures au journal
2. Présenter le bilan de la création

SOLUTION :

1 – Les écritures :

Capital social : 800 000 DH

Souscrit et libéré : 800 000 x 25% = 200 000 DHs

Souscrit et non libéré : 800 000 x 75% = 600 000 DHs

Appel de 2^{ème} Quart (1/4) : 800 000 x 25% = 200 000 DHs

		15/03/2016		
3461		Associés - comptes d'apport en société	200 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé	600 000	
	1111	Capital social		800 000
Constitution de la société				
D°				
5141		Banque	200 000	
	3461	As - comptes d'apport en num		200 000
Libération du minimum légal				
D°				
2111		Frais de constitution	4 000	
	5141	Banque		4 000
Chèque n° ...				
		20/08/2016		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé	200 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé		200 000
L'appel du 2 ^{ème} Quart				
		30/08/2016		
5141		Banque	200 000	
	3462	Act - capital S et A non versé		200 000
Libération du 2 ^{ème} Quart				

L'apport en numéraire restant suit le même processus : l'appel est lancé, suivi du versement, avec les mêmes écritures, à l'exception des dates qui varient.

2 - Le bilan de la création :

Actif	Montant	Passif	Montant
<u>Actif immobilisée :</u> Frais de constitution	4 000	<u>Financement permanent</u> Capital social	800 000
<u>Actif circulant</u>		Actionnaire, capital souscrit non appelé	- 600 000
<u>Trésorerie actif</u> Banque (200 000 – 4 000)	196 000		
Total	200 000	Total	200 000

EXERCICE 5 :

La SA ABC est constituée, le 09/05/2017, avec un capital de 1 000 000 DH divisé en 10 000 actions de 100 DH. Les apports sont constitués par :

- Apports en numéraire : 400 000 DH
- Les apports en numéraire sont libérés du minimum légal à la souscription par versement bancaire.
- Les frais de constitution qui s'élèvent à 8 000 DH sont payés par chèque bancaire le 12/05/2017
- Le conseil d'administration procède, le 01/09/2017, à l'appel du deuxième quart et accorde un délai d'un mois.
- Tous les actionnaires ont répondu à l'appel (versement au compte bancaire de la société le 30/09/2017)
- Le conseil d'administration procède, le 01/10/2017, à l'appel du 3ème et 4ème quart et accorde un délai d'un mois Tous
- Les actionnaires ont répondu à l'appel (versement au compte bancaire de la société le 31/10/2017)

Travail à faire

- 1) Passer les écritures de constitution
- 2) Passer les écritures d'appel et de libération du 2ème, 3ème et 4ème quart

Solution :Les informations

- Capital : 1 000 000 DH
- Nombres des actions : 10 000 actions
- Valeur nominale : 100 DH
- Souscrit et libéré : $\frac{1}{4} = 250\ 000$ DHs
- Souscrit et non libéré : $\frac{3}{4} = 750\ 000$ DHs
- Appel de 2ème Quart , 3ème et 4ème ($\frac{1}{4}$) : $\frac{1}{4} \times 1\ 000\ 000 = 250\ 000$

1 – Les écritures de constitution :

			<u>09/05/2017</u>		
3461		Associés - comptes d'apport en société		250 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		750 000	
	1111	Capital social			1 000 000
		<u>Promesse d'apport</u>			
			<u>D°</u>		
5141		Banque		250 000	
	3461	As - comptes d'apport en société			250 000
		<u>Libération du 1ère Quart</u>			
			<u>12/05/2017</u>		
2111		Frais de constitution		8000	
	5141	Banque			8000
		<u>Chèque n° ...</u>			

2 - Les écritures d'appel et de libération du 2ème, 3ème et 4ème quart

3462	1119	01/09/2017 Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé L'appel du 2ème Quart	250 000	250 000
5141	3462	30/09/2017 Banque Act - capital S et A non versé Libération du 2ème Quart	250 000	250 000
3462	1119	01/10/2017 Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé Appel du 3ème et 4ème Quart	500 000	500 000
5141	3462	31/10/2017 Banque Act - capital S et A non versé Libération du 3ème et 4ème Quart	500 000	500 000

3 - Le bilan de la création :

Actif	Montant	Passif	Montant
<u>Actif immobilisée :</u>		<u>Financement permanent</u>	
Frais de constitution	8 000	Capital social	1 000 000
<u>Actif circulant</u>		<u>Passif circulant</u>	
<u>Trésorerie actif</u>			
Banque (1 000 000 – 8 000)	992 000		
Total	1 000 000	Total	1 000 000

EXERCICE 6 :

La SA AGC est constituée Le 01/03/2019 avec un capital de 2 000 000 Dh divisé en 10 000 actions de numéraire.

- Les apports sont libérés du minimum légal à la souscription par versement en banque, les frais de constitution s'élèvent à 21 000 Dh (réglés par chèque).
- Le conseil d'administration décide Le 01/06/2019 d'appeler le 2ème quart qui devra être versé au compte bancaire de la société au plus tard Le 15/06/2019.
- Tous les actionnaires ont répondu à l'appel et versé les fonds en banque le 15/06/2019, sauf :
 - L'actionnaire 'Mr Rachid' qui a souscrit 900 actions à la constitution n'a répondu à l'appel du 2ème quart que le 25/07/2019.
 - Les charges diverses d'exploitation engagées par la société à cause de ce retard sont estimées à 180 DH (refacturées à l'actionnaire à 300 DH).
 - Les statuts de la société prévoient un intérêt de retard de 12% l'an.
- Le 01/10/2019, le conseil d'administration a appelé le 3ème quart et a fixé le 31/10/2019 comme date limite de versement. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel et versé les fonds dans le compte bancaire le 29/10/2019.

TRAVAIL À FAIRE :

Enregistrer les opérations de constitution

Solution :Les informations

- Capital social : 2 000 000 DH
- N. des actions : 10 000 Actions
- Valeur Nominale 200 DH
- Capital souscrit ET libéré à la constitution : $2\,000\,000 \times 25\% = 500\,000$ DH
- Capital souscrit ET non libéré à la constitution : $2\,000\,000 \times 75\% = 1\,500\,000$ DH

3461		Associés - comptes d'apport en société	01/03/2019	500 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		1 500 000	
	1111	Capital social			2 000 000
		Promesse d'apport			
			D°		
5141		Banque		500 000	
	3461	As - comptes d'apport en société			500 000
		Libération du 1 ^{ère} Quart			
			D°		
2111		Frais de constitution		21 000	
	5141	Banque			21 000
		Chèque n° ...			
			01/06/2019		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		500 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			500 000
		L'appel du 2 ^{ème} Quart			
			15/06/2019		
5141		Banque : 500 000 – 45 000		455 000	
	3462	Act - capital S et A non versé			455 000
		Libération du 2 ^{ème} Quart			
		Capital non libéré par Mr Rachid : $900 \times 25\% \times 200 : 45\,000$			
			25/07/2019		
5141		Banque		46 080	
	3462	Actionnaire - C S et A non versé			45 000
	7381	Intérêts et produits assimilés			600
	7127	Ventes de produits accessoires			300
	4455	TVA facturée (Intérêts & Ventes)			180
		Libération de Mr Rachid			
			01/10/2019		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		500 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			500 000
		L'appel du 3 ^{ème} Quart			
			29/10/2019		
5141		Banque :		500 000	
	3462	Act - capital S et A non versé			500 000
		Libération du 3 ^{ème} Quart			

$$\text{Intérêts et produits assimilés (IPA)} = \frac{45\,000 \times 12 \times 40}{36\,000} = 600 \text{ DH}$$

Appel : 01/06/2019

Date limitée : 15/06/2019

Réponse de Mr Rachid : 25/07/2019



15/03/2016 : Constitution de la SA "Domex"

- Capital social: 800 000,00 DH, divisé en actions de 100 DH chacune.
- Les apports des associés, tous en numéraire, sont partiellement libérés à hauteur de 1/4 lors de la constitution, par versement au compte bancaire ouvert au nom de la société.
- Frais de constitution : 4000 DH, payés par chèque.

20/08/2016 : Appel à la deuxième tranche du capital

- Le conseil d'administration de la SA fait l'appel à la deuxième tranche du capital.
- Tous les actionnaires ont répondu à l'appel et versé les fonds en banque le 30/08/2016., sauf : Mr X

15/09/2016 : Réponse de Mr X

- Mr X, qui a souscrit 1000 actions, répond à l'appel.
- Date de réponse : 15/09/2016.

Taux d'intérêt de retard et charges d'exploitation

- Taux d'intérêt de retard : 12%
- Charges d'exploitation : 200 DHS

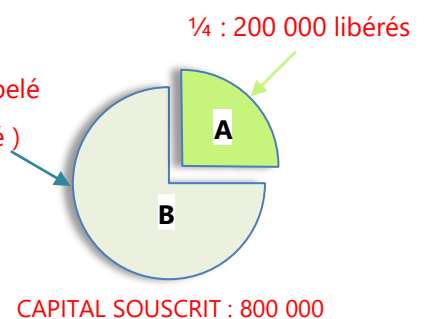
Travail à faire :

- 1) Passer les écritures de constitution
- 2) Passer les écritures d'appel et de libération du 2ème, 3ème et 4ème quart

Solution :Les informations

- Capital social = 800 000 DH
- Valeur nominale = 100 DH
- Nombre des actions = $800\ 000 / 100 = 8\ 000$ actions
- Appel de 2ème Quart (1/4) : $800\ 000 \times 25\% = 200\ 000$ DH
- Mr X → 100 Actions → 1/4 : 250 Actions = 25 000 DH
- La part libérée à la date limite fixée = $200\ 000 - 25\ 000 = 175\ 000$

Capital souscrit-non appelé
(3/4 600 000 non libéré)



Appel : 20/08/2016

Date limitée : 30/08/2016

Réponse de Mr x : 15/09/2016



- Intérêts et produits assimilés (IPA) = $\frac{25\ 000 \times 12 \times 16}{36\ 000} = 133.33$ DH

1 - Les écritures de constitution :

		15/03/2016			
3461		Associés - comptes d'apport en société		200 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		600 000	
	1111	Capital social			800 000
		Promesse d'apport	D°		
5141		Banque		200 000	
	3461	As - comptes d'apport en société			200 000
		Libération du 1ère Quart	D°		
2111		Frais de constitution		4 000	
	5141	Banque			4 000
		Chèque n° ...			

2 - Les écritures d'appel et de libération du 2^{ème} Quart :

3462	1119	<p style="text-align: right;">20/08/2016</p> Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé L'appel du 2 ^{ème} Quart	200 000	200 000
5141	3462	<p style="text-align: right;">30/08/2016</p> Banque : 200 000 – 25 000 Act - capital S et A non versé Libération du 2 ^{ème} Quart Capital non libéré par Mr X : 250 Actions x 100 VN x 25%	175 000	175 000
5141	3462 7381 4455 7197	<p style="text-align: right;">15/09/2016</p> Banque Actionnaire - C S et A non versé Intérêts et produits assimilés TVA facturée (IPA x 20%) Transfert des charges d'expl Libération de Mr X	25 360	25 000 133,33 26,67 200

EXERCICE 8 :

Le 15/03/2016, la SA "Domex" est constituée par 5 associés au capital de 800 000,00 DH, divisé en actions d'une valeur nominale de 100 DH.

- Les apports apportés par les associés sont tous en numéraire, partiellement libérés de 1/4 à la constitution par versement au compte bancaire ouvert au nom de la société.
- Un actionnaire qui a souscrit 2000 actions a libéré la totalité de son apport à la constitution.
- Les frais de constitution s'élèvent à 4000 DH et sont payés par chèque.

Le 20/08/2016, le conseil d'administration de la SA fait l'appel au deuxième quart et fixe le 30/08/2016 comme date limite pour la réalisation de cette part appelée. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel

Travail à faire :

Passer les écritures au journal

Solution :Les informations

- Capital social : : 800 000 DH
- Valeur nominale : : 100 DH
- Libération lors de la constitution : : ¼ du capital



Souscription : 2 000 x 100 = 200 000 DH

Libération : 200 000 DH

Libération ¼ : 50 000 DHs

Versement anticipé : 150 000 DHs

L'enregistrement comptable :

		15/03/2016			
3461		Associés - comptes d'apport en numéraire		200 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		600 000	
	1111	Capital social			800 000
		Promesse d'apport			
			D°		
5141		Banque : 200 000 + 150 000		350 000	
	34612	As - comptes d'apport en num			200 000
	4468	Autres comptes d'ass - créditeurs			150 000
		Libération du 1 ^{ère} Quart			
		Versements anticipés : 200 000 x 75%			
			D°		
2111		Frais de constitution		4 000	
	5141	Banque			4 000
		Chèque n° ...			
			20/08/2016		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		200 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			200 000
		L'appel du 2 ^{ème} Quart			
			30/08/2016		
5141		Banque		150 000	
	4468	Autres comptes d'associés créditeurs		50 000	
	3462	Act - capital S et A non versé			200 000
		Libération du 2 ^{ème} Quart			
		Régularisation des VA : 200 000 x 25% = 50 000			

EXERCICE 9 :

Le 01/ 01/ N : La société ATLAS. S.A a été constituée au capital de 2.000.000 dhs divisé en des actions de 100 dhs chacune.

- Les apports sont constitués comme suit : Apports en numéraire : 800.000 dhs, Terrain : 400.000 dhs, constructions : 1.200.000 grevées d'un crédit bancaire de 400.000 dhs.
- L'apport en nature est libéré entièrement à la constitution, Les apports en numéraire sont libérés du quart à la souscription par versements bancaires.
- Lors du versement, 2.500 actions en numéraire se trouvent entièrement libérées.

Le 10/ 01/ N : règlement par chèque bancaire des frais de constitution : 10.000 dhs

Le 01/ 05/ N : le conseil d'administration appelle le 2^{ème} quart et accorde un délai de 15 jours pour sa libération. Les actionnaires ont répondu tous à l'appel et ont versé l'argent au compte bancaire de la société.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer les écritures comptables nécessaires.

Les informations

- Apports en numéraire : 800 000 DH
- Souscription : 8 000 Actions
- ✓ Libération minimum : 8 000 x 25% : 2 000 Actions
: 2 000 x 100 = 200 000 DH
- ✓ 2 500 actions libérés intégralement
 - Libération ¼ : 625 Actions
 - Versement anticipé : 1 875 Actions

L'enregistrement comptable :

		01 / 01 / N			
34611		Associés - comptes d'apport en nature		1 200 000	
34612		Associés - comptes d'apport en numéraire		200 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		600 000	
	1111	Capital social			2 000 000
		Promesse d'apport D°			
2313		Terrain		400 000	
2321		Constructions		1 200 000	
	1481	Emprunts auprès des établissements			400 000
	34611	Ass - comptes d'apport en nature			1 200 000
		Libération des apports en nature D°			
5141		Banque : 200 000 + 150 000		387 500	
	34612	As - comptes d'apport en num			200 000
	4468	Autres comptes d'ass - créditeurs			187 500
		Libération du 1 ^{ère} Quart Versements anticipés : 1 875 x 100 DH			
			10 / 01 / N		
2111		Frais de constitution		10 000	
	5141	Banque			10 000
		Chèque n° ...			
			01 / 05 / N		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		200 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			200 000
		L'appel du 2 ^{ème} Quart			
			15 / 05 / N		
5141		Banque		137 500	
4468		Autres comptes d'associés créditeurs		62 500	
	3462	Act - capital S et A non versé			200 000
		Libération du 2 ^{ème} Quart Régularisation des VA : 250 x 100 x 25% = 62 500			

EXERCICE 10 :

La SA SEDOF est constituée, le 16/03/2017, avec un capital de 1 200 000 DH composé de 8 000 actions de numéraires. À la souscription, il est demandé aux actionnaires d'effectuer le versement de la moitié des apports au compte bancaire de la société.

- Les frais de constitution sont évalués à 9000 DH et payés par chèque le 19/03/2017.
- Le 01/06/2017, la société procède à l'appel du 3^{ème} quart, et fixe le 20/06/2017 comme date limite de versement des fonds. Tous les actionnaires ont versé le 3^{ème} quart sauf Mr X souscripteur de 2000 actions a versé le 3^{ème} et le 4^{ème} quart.
- La société procède le 01/10/2017 à l'appel du 4^{ème} quart, tous les actionnaires ont versé les fonds dans les délais prévus soit au 31/10/2017.

Travail à faire

Passer les écritures d'appel et de libération du 3^{ème} et 4^{ème} quart

Solution :

Les informations

- Capital social : 1 200 000 DH
- Valeur nominale : 100 DH
- Libération lors de la constitution 50% du capital



Souscription : 2 000 x 100 = 200 000 DH

Libération : 200 000 DH

- libération 50% : 100 000 DHs
- Libération du 3^{ème} Quart : 50 000 DHs
- Versement anticipé : 50 000 DH

3461 1119		Associés - comptes d'apport en société Actionnaires, capital souscrit-non appelé Capital social	16/03/2017	600 000 600 000	1 200 000
	1111	Promesse d'apport	D°		
5141	34612	Banque : As - comptes d'apport en société		600 000	600 000
		Libération du 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Quart			
2111	5141	Frais de constitution Banque	19/03/2017	9 000	9 000
		Chèque n° ...			
3462	1119	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé : (K x 25%) Act, C souscrit-non appelé	01/06/2017	300 000	300 000
		Appel du 3 ^{ème} Quart			
5141	34612 4468	Banque : 300 000 + 50 000 As - comptes d'apport en num Autres comptes d'ass - créditeurs	20/06/2017	350 000	300 000 50 000
		Libération du 3 ^{ème} Quart Versements anticipés : 50 000			
3462	1119	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé : (K x 25%) Act, C souscrit-non appelé	01/10/2017	300 000	300 000
		Appel du 4 ^{ème} Quart			
5141 4468	34612	Banque : 300 000 - 50 000 Autres comptes d'associés créditeurs As - comptes d'apport en num	31/10/2017	250 000 50 000	300 000
		Libération du 4 ^{ème} Quart Régularisation des VA : 50 000			

La SA ODEP est constituée, le 10/09/2017, avec un capital de 1 000 000 DH composé de 5 000 actions de numéraires. À la souscription, il est demandé aux actionnaires d'effectuer le versement du minimum légal des apports au compte bancaire de la société.

Les frais de constitution sont évalués à 14000 DH et payés par chèque le 14/09/2017.

Le 01/02/2018, la société procède à l'appel du 2^{ème} quart, et fixe le 15/02/2018 comme date limite de versement des fonds. Tous les actionnaires ont versé le 2^{ème} quart sauf Mr A souscripteur de 800 actions qui a versé la totalité des quarts restants (2^{ème}, 3^{ème} et le 4^{ème}), et Mr B qui a souscrit 1000 actions à la constitution a versé le 2^{ème} et 3^{ème} quart.

La société procède le 14/06/2018 à l'appel du 3^{ème} quart, tous les actionnaires ont versé les fonds dans les délais prévus soit au 10/07/2018.

Travail à faire

- 1) Enregistrer les opérations de constitution
- 2) Enregistrer les opérations d'appel et de libération du 2^{ème} et 3^{ème} quart

Solution :



Mr A souscripteur de 800 actions



~~Libération du 1^{ère} Quart : $800 \times 25\% = 200$ Actions~~
 Libération du 2^{ème} Quart : $800 \times 25\% = 200$ Actions
 Versement anticipé : 3^{ème} & 4^{ème} Quart = 400 Actions

Mr B souscripteur de 1000 actions



~~Libération du 1^{ère} Quart : $1\ 000 \times 25\% = 250$ Actions~~
 Libération du 2^{ème} Quart : $800 \times 25\% = 250$ Actions
 Versement anticipé : 3^{ème} = 250 Actions

1 - Les écritures de constitution :

3461		Associés - comptes d'apport en société	10/09/2017		250 000	
1119	1111	Actionnaires, capital souscrit-non appelé			750 000	1 000 000
		Capital social				
		Promesse d'apport				
			D°			
5141	3461	Banque :			250 000	250 000
		Libération du 1 ^{ère} Quart				
			14/09/2017			
2111	5141	Frais de constitution			14 000	14 000
		Chèque n° ...				
		Banque				

2 - Les opérations d'appel et de libération du 2ème et 3ème quart

3462	1119	01/02/2018 Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé Appel du 2 ^{ème} Quart	250 000	250 000
5141	3462 446811 446812	15/02/2018 Banque Actionnaires - C S et appelé N versé Actionnaires A-Versements anticipés Actionnaires B-Versements anticipés Libération du 2 ^{ème} Quart Versement anticipé : Mr A 3 ^{ème} & 4 ^{ème} Quart → 400 A x 200 DH Versement anticipé : Mr B 3 ^{ème} Quart → 250 A x 200 DH	380 000	250 000 80 000 50 000
3462	1119	14/06/2018 Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé Appel du 3 ^{ème} Quart	250 000	250 000
5141 446811 446812	3462	10/07/2018 Banque Actionnaires A- Versements anticipés Actionnaires B- Versements anticipés Actionnaires - C S et appelé non versé Libération du 3 ^{ème} Quart Régularisation des V A : Mr A 3 ^{ème} Quart → 200 A x 200 DH Régularisation des V A : Mr A 3 ^{ème} Quart → 250 A x 200 DH	160 000 40 000 50 000	250 000

EXERCICE 12 :

La S.A. SOCARO est fondée, le 15/5/2020, au capital de 8 000 000 DH par émission d'actions de 100 DH, libérées de 1/4 à la constitution, par versement en banque.

Lors du versement 30 000 actions se trouvent entièrement libérées.

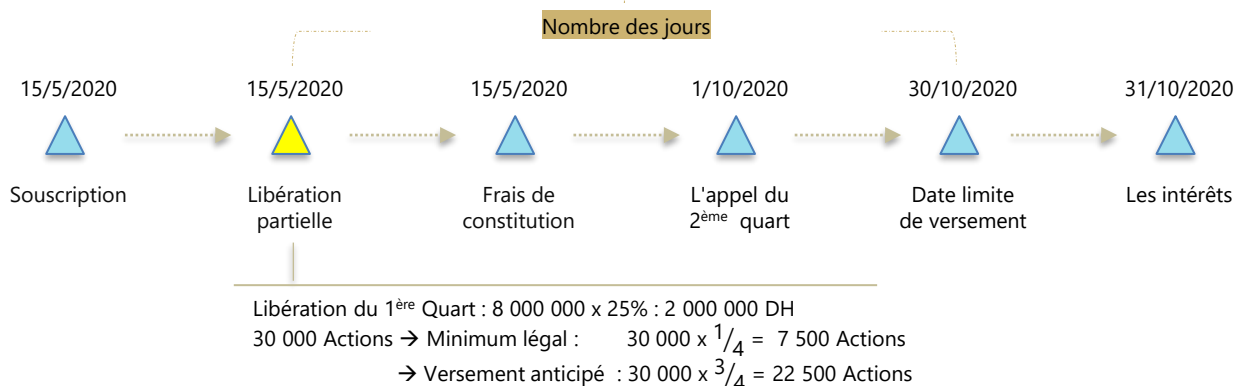
Les frais de constitution, réglés par chèque bancaire, s'élèvent à 121 500 DH.

Le 01/10/2020, la société décide l'appel du 2ème quart. Les fonds sont recueillis par la banque de la société et l'opération est terminée le 30/10/2020.

Les statuts prévoient un taux d'intérêt de 10% par an sur les versements anticipés. Les intérêts sur les versements anticipés sont réglés par chèque bancaire, le 31/10/2020.

Travail à faire

- 1) Enregistrer les opérations de constitution
- 2) Enregistrer les opérations d'appel et de libération du 2ème quart



1 - Les opérations de constitution

		15/5/2020			
3461		Associés - comptes d'apport en numéraire		2 000 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		6 000 000	
	1111	Capital social			8 000 000
		Promesse d'apport			
			D°		
5141		Banque :		2 000 000	
	34612	As - comptes d'apport en num			2 000 000
	4468	Autres comptes d'ass - créditeurs			2 250 000
		Libération du 1 ^{ère} Quart			
		Versement anticipé : 22 500 x 100 DH			
			D°		
2111		Frais de constitution		121 500	
	5141	Banque			121 500
		Chèque n° ...			

2 - Les opérations d'appel et de libération du 2ème

$$\text{Intérêts} = \frac{\text{Montant anticipé} \times \text{taux} \times \text{nombre des jours}}{36\,000}$$

$$\text{Intérêts} = \frac{2\,250\,000 \times 10 \times 168}{36\,000} = 105\,000 \text{ DH}$$

$$(31-15) + 30 + 31 + 31 + 30 + 30$$

▲
Libération du 1^{ère} Quart
15/05/2020

▲
Libération 2^{ème} Quart
30/10/2020

		1/10/2020			
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		2 000 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			2 000 000
		L'appel du 2 ^{ème} Quart			
			30/10/2020		
5141		Banque		1 250 000	
	4468	Autres comptes d'associés créditeurs		750 000	
	3462	Act - capital S et A non versé			2 000 000
		Libération du 2 ^{ème} Quart			
		Régularisation des VA : 750 000			
			31/10/2020		
63111		Intérêts des emprunts		105 000	
	5141	Banque			105 000
		Intérêts des versements anticipés			

Le 15/03/2016, la SA « Domex » est constituée par 5 associés au capital de 800 000,00 DH divisé en actions d'une valeur nominale de 100 DH, les apports apportés par les associés sont tous en numéraire partiellement libérés de 1/4 à la constitution par versement au compte bancaire ouvert au nom de la société. Les frais de constitution s'élèvent à 4000 DH et sont payés par chèque

- Le 20/08/2016 le conseil d'administration de la SA fait l'appel au deuxième quart et fixe le 30/08/2016 la date limite fixée pour la réalisation de cette part appelée
- Tous les actionnaires ont répondu à l'appel sauf Mr X qui a souscrit 1000 actions à la constitution n'a pas répondu à l'appel
- Après la mise en demeure le 30/09/2016 les actions de Mr X ont été vendues au prix de 120 DH par action, les frais de cession 300 HT, le taux d'intérêt de retard 12%
- Le 22/10/2016 la SA verse à Mr X le solde restant.

Travail à faire :

Passer les écritures au journal

Solution :

Les informations

Capital Souscrit et libéré : 800 000 x 25% = 200 000

Capital Souscrit et non libéré : 800 000 x 75% = 600 000

Valeur nominale : 100 DH

Mr x souscrit 1000 actions

1/4 (250 Actions) = 25 000 DH libéré à la constitution

1/4 (250 Actions) = 25 000 DH Retard

2/4 (500 Actions) = 50 000 DH non encore appelé

$$IPA = \frac{25\,000 \times 12 \times 30}{36\,000} = 250, \text{ Nombre des jours : Du 30/08/2016 Au 30/09/2016}$$

		15/03/2016			
3461		Associés - comptes d'apport en société		200 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit-non appelé		600 000	
	1111	Capital social			800 000
		Promesse d'apport	D°		
5141		Banque :		200 000	
	3461	As - comptes d'apport en société			200 000
		Libération du 1 ^{ère} Quart	D°		
2111		Frais de constitution		4 000	
	5141	Banque			4 000
		Chèque n° ...			
			20/08/2016		
3462		Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé		200 000	
	1119	Act, C souscrit-non appelé			200 000
		L'appel du 2 ^{ème} Quart	30/08/2016		
5141		Banque (200 000 - 25 000)		175 000	
3468		Autres comptes d'associés débiteurs		25 000	
	3462	Acti -Capital souscrit et A non versé			200 000
		Libération du 2 ^{ème} Quart			
		La constatation de la défaillance			

		30/09/2016		
5141		Banque	119 670	
6147		Service bancaire	300	
34552		État TVA récupérable sur charges : 300 x 10%	30	
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs		120 000
		Ventes des actions de 1 000 Actions de Mr X		
		1 000 x 120 = 120 000 DH		
		D°		
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs	630	
	6147	Service bancaire		300
	34552	État TVA récupérable sur charges		30
	7381	Intérêts et produits assimilés		250
	4455	État TVA facturée : 250 x 20%		50
		Récupération des frais de vente		
		22/10/2016		
	3468	Autres comptes d'associés débiteurs : 120 000 – 25 000 – 630	94 370	
	5141	Banque		94 370
		Remboursement du solde à Mr.		

Autres comptes d'associés débiteurs

25 000	120 000
630	
SC = 94 370	

EXERCICE 14 :

Le 02/01/N : constitution de la société OMEGA SA, au capital de 800 000 dhs, reparti en des actions de 400 dhs chacune, les apports sont entièrement en numéraire, libérés du quart à la constitution.

Le 03/02/N : règlement par chèque bancaire des frais de constitution de 7.000 dhs.

Le 01/05/N : appel du 2^{ème} quart qu'il y a lieu de verser avant le 31/05/N. L'actionnaire SAID, détenant 400 actions n'a pas répondu à l'appel du 2^{ème} quart,

Le 01/09/N : après mise en demeure, les actions de SAID sont vendues pour 180 dhs chacune, l'opération de vente a entraîné des frais bancaires de 360 dhs, TVA 10%, Les statuts prévoient un taux d'intérêt de retard de 12% l'an.

Le 25/09/N : le solde est payé à SAID par chèque bancaire

Travail à faire :

Passer les écritures comptables nécessaires & Analyser la situation de l'actionnaire défaillant

Solution :

Les informations

Capital Souscrit et libéré : 800 000 x 25% = 200 000

Capital Souscrit et non libéré 800 000 x 75% = 600 000

Valeur nominale : 400 DH

Mr Said souscrit 400 actions $\frac{1}{4}$ (100 Actions) = 100 x 400 DH = 40 000 DH ; libéré à la constitution

$\frac{1}{4}$ (100 Actions) = 100 x 400 DH = 40 000 DH ; Retard

$\frac{2}{4}$ (200 Actions) = 200 x 400 DH =80 000 DH ; non encore appelé

IPA = $\frac{40\,000 \times 12 \times 92}{36\,000}$ = 1 226,67 DH , Nombre des jours : Du 31/05/N Au 01/09/N

A - Les écritures comptables :

3461 1119	1111	Associés - comptes d'apport en société Actionnaires, capital souscrit-non appelé Capital social Promesse d'apport	02/01/N D°	200 000 600 000	800 000
5141	3461	Banque : Libération du 1^{ère} Quart		200 000	200 000
2111	5141	Frais de constitution Chèque n° ...	03/02/N	7 000	7 000
3462	1119	Actionnaires - capital souscrit et appelé non versé Act, C souscrit-non appelé L'appel du 2^{ème} Quart	01/05/N	200 000	200 000
5141 3468	3462	Banque (200 000 - 40 000) Autres comptes d'associés débiteurs Acti -Capital souscrit et A non versé Libération du 2^{ème} Quart La constatation de la défaillance	31/05/N	160 000 40 000	200 000
5141 6147 34552	3468	Banque Service bancaire État TVA récupérable sur charges : 300 x 10% Autres comptes d'associés débiteurs Ventes des actions de 400 Actions de Mr Said 400 x 180 = 72 000DH	01/09/N	71 604 360 36	72 000
3468	6147 34552 7381 4455	Autres comptes d'associés débiteurs Service bancaire État TVA récupérable sur charges Intérêts et produits assimilés État TVA facturée : 1 226x 20% Récupération des frais de vente	D°	1 868	360 36 1 226,67 245,33
3468	5141	Autres comptes d'associés débiteurs Banque Remboursement du solde à Mr Said	25/09/N	30 132	30 132

B- La situation financière de l'actionnaire défaillant SAID:

- Somme reçue : = **30 132 DH**
- Somme versée : 400 x 400 x 25% = 40 000 DH
- Résultat : -9 868 DH

Autres comptes d'associés débiteurs

40 000	72 000
1 868	

SC = 30 132

Il s'agit pour l'actionnaire défaillant SAID d'une perte de -9 868 DH